



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parcs d'attractions

Question écrite n° 67927

Texte de la question

M. Philippe Folliot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'émoi suscité dans le département du Tarn par les difficultés du parc de loisirs Cap Découverte. Les importants déficits constatés amènent à s'interroger sur la politique et à la stratégie de l'État depuis vingt ans concernant la difficile, délicate et légitime reconversion du bassin minier de Carmaux. Dans ce cadre, il souhaiterait savoir quel a été le coût pour l'Etat et Charbonnages de France de l'exploitation de la Découverte et les déficits d'exploitation cumulés sur la durée ; il souhaiterait également savoir, à compter de l'arrêt de l'activité minière en 1997 jusqu'à l'ouverture du parc en 2002, combien ont coûté les travaux de mise en sécurité et de mise en état du site.

Texte de la réponse

Afin d'accompagner la fermeture de l'exploitation charbonnière à Carmaux, un plan d'industrialisation de la région d'Albi-Carmaux et de l'ensemble du département du Tarn a été décidé en juillet 1995 par les pouvoirs publics. Le ministère délégué à l'industrie a été amené à intervenir à deux reprises pour participer aux financements du projet Cap Découverte de Carmaux au titre du fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM). Un premier financement de 7,623 millions d'euros, sur un projet global de travaux de 40,904 millions d'euros, est intervenu conformément aux décisions prises lors du comité interministériel à l'aménagement du territoire du 18 mai 2000. Une nouvelle décision portant attribution de 3,05 millions d'euros, assise sur un total de 11,15 millions d'euros (études, communication, investissements mobiliers), a été prise en février 2002 à la suite d'une décision interministérielle. Les appels de fonds, la vérification des factures et les contrôles ont été réalisés par Charbonnages de France (CdF) selon les procédures en vigueur pour la gestion du FIBM. Ces opérations ont été réalisées en liaison étroite avec la préfecture du Tarn et les services de l'État compétents au niveau local. Pour la mise en sécurité du site et sa réhabilitation, CdF a réalisé les travaux conformément aux obligations qui lui étaient imposées par le code minier, en vérifiant que ces aménagements étaient compatibles avec le projet général de transformation du site en espace de loisirs et attractions. CdF a dépensé pour ces travaux 36,619 millions d'euros depuis 1997.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67927

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 22 novembre 2005

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6190

Réponse publiée le : 29 novembre 2005, page 11049